



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 19 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Garges-lès-Gonesse, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie, Salon d'Honneur, sis 8 place de l'Hôtel de Ville à Garges-lès-Gonesse, sous la présidence de Monsieur Benoit JIMENEZ, Maire.

Etaients présents : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOUI, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, Mme MADDI Béatrice, M. Dean NGUYEN, M. Rettina RADJOU, Mme Buket TEK, Mme Béatrice NIAT.

Etaients représentés :

Mme Françoise FAUCHER	pouvoir à Mme Marie-Claude LALLIAUD,
M. Alexandre KARACADAG	pouvoir à Mme Maria MORGADO,
M. Aimé LACHAUD	pouvoir à M. Ramzi ZINAOUI,
M. Mamady Saiba CAMARA	pouvoir à Mme Adiparamesvary SADASIVAM,
Mme HADJ-AHMED Malika	pouvoir à M. Makha DIAKHITE,
M. Samy DEBAH	pouvoir à Mme MADDI Béatrice,
M. Ayachi BENREHAB	pouvoir à M. Rettina RADJOU.

Etaients absents :

M. Benyounes ARRAJ,
M. Tolgahan KUS,
Mme Sarah ILMANY,
M. Ali BELKADI.

M. Müfit BIRINCI a été désigné comme secrétaire de séance

POINT N°1 : Rapporteur M. MARSEILLE.

OBJET : Convention partenariale de mécénat Entreprise de Travaux FAYOLLE & FILS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

▶ **APPROUVE** la convention partenariale de mécénat entre la Ville et l'Entreprise de Travaux FAYOLLE & FILS,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°2 : Rapporteur Mme MÉKÉDICHE.

OBJET : Organisation et règlement du concours 2022 - « Balcons et jardins fleuris »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

▶ **APPROUVE** l'organisation du concours 2022 « Balcons & jardins fleuris », ainsi que son règlement.

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à appliquer le règlement du concours 2022 « Balcons & jardins fleuris » et à signer toutes les pièces nécessaires à son exécution.

▶ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

POINT N°3 : Rapporteur M. DIAKHITE.

OBJET : Non renouvellement de l'adhésion à l'association CAPDEMAT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 32 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ, M. Alexandre KARACADAG selon pouvoir donné à Mme Maria MORGADO, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD selon pouvoir donné à M. Ramzi ZINAOUI, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA selon pouvoir donné à Mme Adiparamesvary SADASIVAM, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à M. Makha DIAKHITE.

7 Conseillers Municipaux se sont abstenus : M. Samy DEBAH selon pouvoir donné à Mme MADDI Béatrice, Mme MADDI Béatrice, M. Dean NGUYEN, M. Rettina RADJOU, Mme Buket TEK, M. Ayachi BENREHAB selon pouvoir donné à M. Rettina RADJOU, Mme Béatrice NIAT.

▶ **APPROUVE** le non-renouvellement de l'adhésion de la Commune à l'association CAPDEMAT après le 31 décembre 2022,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

POINT N°4 : Rapporteur Mme FREY.

OBJET : Convention salle de cinéma Jacques BREL et les restaurants du cœur du Val d'Oise

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

▶ **APPROUVE** la convention « Salle de cinéma partenaire » pour le cinéma municipal Jacques Brel présentée par l'association Les restaurants du Cœur du Val d'Oise sise 11 rue des Charretiers à Argenteuil (95100).

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°5 : Rapporteur Mme SAHINDAL-DENIZ.

OBJET : Convention bipartite d'objectifs et de financement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) entre la ville de Garges-lès-Gonesse et la Caisse d'Allocations familiales du Val d'Oise – 2022/2026

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

▶ **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement entre la Ville et la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) à compter du 01/01/2022 au 31/12/2026 pour une durée de 5 ans,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens et tous actes en découlant.

POINT N°6 : Rapporteur M. BONHOMET.

OBJET : Nouveau Projet de Renouvellement Urbain de Dame Blanche Nord — saisine pour avis de la Commune par Grand Paris Aménagement concernant le dossier de création de la ZAC « Dame Blanche Nord » et saisine de la Commune par l'Etat pour avis au titre de l'évaluation environnementale

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 32 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ, M. Alexandre KARACADAG selon pouvoir donné à Mme Maria MORGADO, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD selon pouvoir donné à M. Ramzi ZINAOUI, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA selon pouvoir donné à Mme Adiparamesvary SADASIVAM, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à M. Makha DIAKHITE.

7 Conseillers Municipaux se sont abstenus : M. Samy DEBAH selon pouvoir donné à Mme MADDI Béatrice, Mme MADDI Béatrice, M. Dean NGUYEN, M. Rettina RADJOU, Mme Buket TEK, M. Ayachi BENREHAB selon pouvoir donné à M. Rettina RADJOU, Mme Béatrice NIAT.

► **APPROUVE :**

- Le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC « Dame Blanche Nord » ;
- Le dossier de création de la ZAC « Dame Blanche Nord » intégrant :
 - Le plan de situation,
 - Le rapport de présentation,
 - L'étude d'impact et ses annexes,
 - Le plan périmétral,
 - Le mode de réalisation,
 - Le régime communal relatif à la taxe d'habitation,
 - Le bilan de concertation,
 - La délibération du Conseil d'Administration de GPA du 26 novembre 2021 approuvant le dossier de création de la ZAC « Dame Blanche Nord »,
 - La décision N°1 de la Présidente du Conseil d'Administration de Grand Paris Aménagement (GPA) concernant la définition des modalités de la concertation relative à la création de la ZAC « Dame Blanche Nord »,
 - La décision N°2 de la Présidente du Conseil d'Administration de GPA concernant la définition des nouvelles modalités de concertation relative à la création relative à la création de la ZAC « Dame Blanche Nord » (prise en compte des restrictions de déplacement et de rassemblement liées à la crise sanitaire de la Covid 19).

► **EMET** un avis favorable au dossier de création de la ZAC « Dame Blanche Nord », en particulier au regard des incidences environnementales ;

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à communiquer cet avis à Grand Paris Aménagement pour ce qui concerne le dossier de création de ZAC et aux services de l'Etat au titre de l'évaluation environnementale.

POINT N°7 : Rapporteur M. ZINAOU.

OBJET : Adhésion de l'Établissement Public Territorial « Grand-Orly Seine Bièvre » au SIGEIF titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité et du gaz

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

▶ **APPROUVE** l'adhésion au Sigeif de l'Établissement Public Territorial « Grand-Orly Seine Bièvre » pour la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de l'électricité et du gaz ;

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°8 : Rapporteur Mme GUNOT.

OBJET : Attribution des subventions annuelles aux associations sportives gargeoises

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

▶ **APPROUVE** le versement des subventions aux associations sportives pour l'année 2022 selon la répartition suivante :

ASSOCIATION	PROPOSITION 2022
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE PABLO PICASSO	500
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE HENRI WALLON	500
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE HENRI MATISSE	500
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE PAUL ELUARD	500
ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE SIMONE DE BEAUVOIR	500
ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE ARTHUR RIMBAUD	500
ASSOCIATION SPORTIVE TOHO	840
LES ECUREUILS DE GARGES	2 040
SPORT ASSOCIATION GARGES AMITIE	1 560
ASSOCIATION DU DIMANCHE MATIN DOUCETTES	1 440
WIND TEAM	2 400
GARGES FORMES MUSCLES	1 800
LES SPORTIFS DE GARGES	2 040
ASSOCIATION MLUTISPORTS GARGEOISE	1 800
ACADEMIE BILLARD CLUB GARGES	3 000
GARGES HOCKEY CLUB	7 800
ETOILE DE GARGES TAEKWONDO	1 260
UNION SPORTIVE ET CULTURELLE DES DOUCETTES	1 260
FOOTBALL CLUB MULTISPORTS	62 400
CLUB MULTISPORT DE GARGES	70 200
GARGES ATHLETIQUE CLUB	6 300
CLUB DES SPORTS DE GLACE DE GARGES	8 400

ASSOCIATION ANIMATION DAME BLANCHE	24 000
TOTAL	201 540

► **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

► **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

POINT N°9 : Rapporteur Mme MORGADO.

OBJET : Versement des subventions communales aux associations émergeant au Contrat de Ville 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

► **AUTORISE** la Ville à verser, dans le cadre du Contrat de Ville, les subventions suivantes pour l'exercice 2022 :

Nom du porteur	Intitulé de l'action	Montant Etat 2022	Part Ville 2022
Action Plurielle Formation	Préparation aux métiers d'assistance de vie	12 000 €	1 000 €
Activ'service 95	FLE à visée professionnelle-Métiers d'aide à la personne	20 000 €	4 000 €
AFIPRO	Ateliers sociolinguistiques-Accès aux savoirs de base	2 000 €	1 500 €
Collectif fusion	Construction d'un outil Egalité Femme / Homme	3 000 €	200 €
Collectif fusion	Identité Féminine et assignations culturelles	5 000 €	200 €
Collectif fusion	Vous avez dit Radicalisé... ?	5 000 €	500 €
Collectif fusion	Sakamo Lire / Ecrire : Une histoire	3 000 €	300 €
CSA95	Emploi Mutualisé	2 000 €	1 000 €
CSA95	Soutien au mouvement associatif local	4 000 €	4 600 €
Double face	Dame Blanche Nord ; chronique d'un quartier en reconstruction	5 000 €	1 000 €
Double face	Les ateliers Van Gogh	4 500 €	500 €
Les petits débrouillards	Éducation aux sciences et techniques	6 000 €	1 500 €
ASSOCIATION MIXAGES	Accompagnement scolaire, Alphabétisation et social	5 000 €	900 €
Pierre de Lune	L'art de libérer la créativité en explorant divers univers	13 000 €	2 500 €

	professionnels au service de la réussite éducative		
SEVO	Allègement des charges administratives liées à la fonction employeur	8 000 €	4 800 €
Compagnons bâtisseurs	Action habitat solidaire-Bricobus 95	10 000 €	1 000 €
USD7	Garges courts-métrages	8 000 €	1 500 €
Vivre ensemble	Faciliter l'accès au logement	8 000 €	1 000 €

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder aux démarches et signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

▶ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°10 : Rapporteur Mme SADASIVAM.

OBJET : Attribution de subventions aux associations dans le cadre du dispositif : Ville Vie Vacances (VVV1) - Hiver/Printemps 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

▶ **AUTORISE** la Ville à verser, dans le cadre du Contrat de Ville, les subventions VVV1 suivantes pour l'exercice 2022 :

Nom du porteur	Intitulé de l'action	Co-financement de l'Etat	Part Ville 2022
Espoir et création	Green Collect 2022	1 000 €	200 €
IMAJ	Séjour « découverte du Moyen Age »	2 000 €	200 €

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder aux démarches et signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

▶ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

POINT N°11 : Rapporteur M. le Maire.

OBJET : Approbation du projet social 2022 - 2026 et autorisation donnée à Monsieur le Maire, ou son représentant, de signer tous les actes liés à sa mise en œuvre

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

▶ **APPROUVE** le nouveau projet social 2022-2026,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°12 : Rapporteur Mme SAHINDAL-DENIZ.

OBJET : Rectification pour erreur matérielle de la délibération n°CM-21-141 du 8 novembre 2021 autorisant la signature du contrat de concession sous forme de délégation de service public pour la gestion des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant « Les Doucettes » et « Plein Midi »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

▶ **RECTIFIE** l'erreur matérielle en remplaçant la mention de « 20 000 euros » par « 24 000 euros » sur la délibération n°CM-21-141 en date du 8 novembre 2021,

▶ **ACCEPTE** la redevance d'occupation du domaine public prévue dans le contrat de délégation de service public et fixée à 24 000,00 euros hors taxe par an,

▶ **DIT** que les autres termes de la délibération n°CM-21-141 du 8 novembre 2021 demeurent inchangés.

POINT N°13 : Rapporteur Mme GUNOT.

OBJET : Construction d'un pôle sportif dans le quartier de Dame Blanche Nord – Lancement du concours de maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

▶ **AUTORISE** le lancement d'un marché public selon la technique d'achat du concours restreint telle que prévue par les articles L.2125-1-2°, L.2172-1, R.2162-15 et suivants du Code de la Commande Publique, en vue d'octroyer les missions de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle sportif pour le quartier Dame Blanche Nord suivant les conditions détaillées ci-avant,

▶ **DETERMINE** le nombre de 4 candidats maximum admis à concourir,

▶ **APPROUVE** le niveau de rendu « esquisse » des prestations demandées aux 4 candidats admis à concourir,

▶ **FIXE** le montant de la prime à 35 000 € HT par candidat retenu, au titre de l'indemnisation des candidats ayant remis des prestations conformes au règlement de concours,

▶ **PRECISE** qu'une réduction totale ou partielle du montant de la prime est susceptible d'être appliquée, sur proposition du jury, aux candidats dont l'offre serait incomplète ou non conforme au règlement de concours,

▶ **APPROUVE** la composition du jury, présidé par Monsieur le Maire en exercice ou son représentant désigné par arrêté, telle que décrite ci-dessus, à savoir les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres et au moins trois (3) personnalités qualifiées

ayant voix délibérative, ainsi que des personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours,

▶ **APPROUVE** le montant de l'indemnisation des membres du jury non rémunérés dans le cadre de leurs activités ou obligations professionnelles pour participer au jury selon les modalités financières sus-énumérées,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs au concours de maîtrise d'œuvre et à la procédure sans publicité ni mise en concurrence subséquente avec le lauréat ou l'un des lauréats du concours conformément à l'article R.2122-6 du Code de la Commande Publique,

▶ **DIT** que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget pour cette opération.

POINT N°14 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Versement d'une subvention municipale au projet d'action éducative pour le lycée Arthur Rimbaud

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

▶ **APPROUVE** le financement du projet d'action éducative « Chef d'œuvre - le livre des élèves Arthur Rimbaud » à hauteur de 2 600 €,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à verser les subventions aux coopératives des écoles, et à procéder aux démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

▶ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

POINT N°15 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Modification périmètre scolaire du 1^{er} degré

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

▶ **APPROUVE** la modification du rattachement de la rue Jean Baptiste Corot n° 7 du groupe Victor Hugo vers le groupe scolaire Romain Rolland afin d'être en adéquation avec la situation géographique de cette rue, et favoriser une répartition équilibrée des effectifs du périmètre scolaire,

▶ **APPROUVE** la modification du rattachement de la rue, comme indiqué dans le tableau ci-dessous

Voies	Ecoles maternelles	Ecole élémentaire
Rue Jean Baptiste Corot Du n° 1 au 7	Romain Rolland	Romain Rolland
Rue Jean Baptiste Corot Du 8 au 21	Victor Hugo	Victor Hugo

► **APPROUVE** l'entrée en vigueur de cette actualisation à compter du 1^{er} mai 2022,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déroger à la sectorisation sur présentation de situations particulières ou pour des raisons tenant compte des effectifs maximums admis par bâtiment.

POINT N°16 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Adhésion à la Centrale d'Achat du Syndicat Mixte Val d'Oise Numérique

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

► **APPROUVE** la convention d'adhésion à la Centrale d'Achat du Syndicat Mixte Val d'Oise Numérique,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes relatifs à cette adhésion.

POINT N°17 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Demandes de décharge de responsabilité et de remise gracieuse sollicitées par un régisseur

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

► **DONNE** un avis favorable aux demandes de décharge de responsabilité et de remise gracieuse sollicitées par le régisseur suivant :

- Madame COLOMBO Maryse Victoire mise en débet à la suite d'un contrôle régie le 13/09/2021 dans la régie de recettes Générale pour un total de 1 120.00 euros.

POINT N°18 : Rapporteur M. le Maire.

OBJET : Avis sur le recrutement de 2 agents au sein du service mutualisé de police municipale par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

► **REND** un avis favorable au recrutement par la CARPF de deux agents de police municipale supplémentaires afin de satisfaire à l'ensemble des besoins des communes membres de la convention de mutualisation afférente et des équivalents temps plein prévus au sein desdites conventions.

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°19 : Rapporteur M. le Maire.

OBJET : Modification des statuts de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

▶ **REND** un avis favorable à la modification des statuts de la CARPF pour l'adjonction d'une compétence facultative en matière d'environnement intitulée « maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement, lutte contre l'érosion des sols », sous réserve que la CARPF s'engage à adhérer au SIAH à ce titre pour les communes membres relevant déjà du périmètre dudit Syndicat ;

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute acte ou toute diligence nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

▶ **DIT** que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

POINT N°20 : Rapporteur M. le Maire.

OBJET : Attribution d'un véhicule de fonction à Monsieur le Directeur Général des Services

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

▶ **APPROUVE** l'attribution d'un véhicule de fonction à Monsieur le Directeur Général des Services pour l'année 2022 dans les conditions précisées par la charte d'utilisation des véhicules municipaux,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°21 : Rapporteur M. le Maire.

OBJET : Elections Professionnelles 2022 – Composition du Comité Social Territorial, détermination de la part respective de femmes et d'hommes et recueil des avis des représentants de la Collectivité

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

▶ **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaire et suppléants.

▶ **FIXE** à 6, le nombre de représentants titulaires du personnel avec 4 femmes et 2 hommes et à 6 le nombre de représentants suppléants avec 4 femmes et 2 hommes,

▶ **DECIDE** le recueil, par le Comité Social Territorial et la Formation Spécialisée, de l'avis des représentants de la collectivité,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

▶ **PRECISE** que la présente délibération s'appliquera à compter des prochaines élections professionnelles.

POINT N°22 : Rapporteur M. le Maire

OBJET : Créations de postes au tableau des effectifs de la Ville au 19 avril 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 32 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANÉ, M. Alexandre KARACADAG selon pouvoir donné à Mme Maria MORGADO, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD selon pouvoir donné à M. Ramzi ZINAOUI, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA selon pouvoir donné à Mme Adiparamesvary SADASIVAM, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à M. Makha DIAKHITE.

7 Conseillers Municipaux se sont abstenus : M. Samy DEBAH selon pouvoir donné à Mme MADDI Béatrice, Mme MADDI Béatrice, M. Dean NGUYEN, M. Rettina RADJOU, Mme Buket TEK, M. Ayachi BENREHAB selon pouvoir donné à M. Rettina RADJOU, Mme Béatrice NIAT.

▶ **APPROUVE** la création et la suppression des emplois permanents présentés dans les tableaux joints à la présente délibération, selon les conditions statutaires et de niveau de diplômes présentées pour chacun d'eux,

▶ **DIT** qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires pour ces postes, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article mentionné dans le tableau annexe pour chacun des postes en question,

▶ **DETERMINE** le niveau de rémunération de ces postes par référence à la grille indiciaire du grade sur lequel ils sont créés, avec application des normes de régime indemnitaire déterminés par les groupes de fonction auxquels ils appartiennent,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

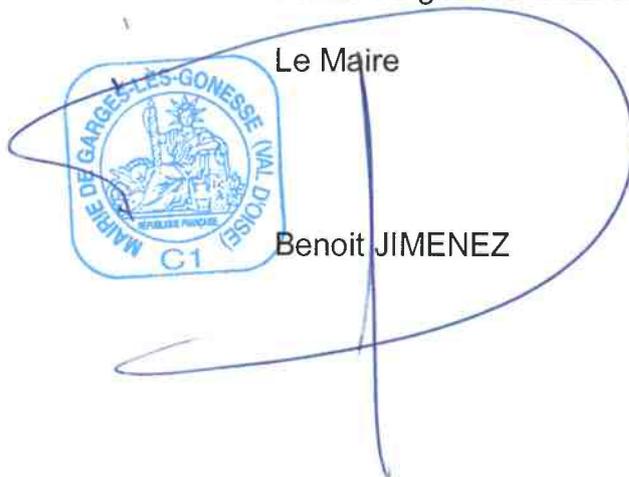
▶ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal prend fin à dix-neuf heures et trente-neuf minutes.

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie, en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Garges-lès-Gonesse, le 29 avril 2022

Le Maire



Benoit JIMENEZ